



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Roche, le 8 décembre 2021

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

du préavis N° 77/2021 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2022

		Séances 30.11.21	Emoluments	Signatures
Rapporteur : Mr. Nagloo Gilles		X		
Membres	Lambert Caroline	X		
	Aeberhard Marc	X		
	Buchs Raphaël	X		
	Cassella Antonio	X		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 30 novembre 2021 en compagnie de Monsieur Christophe Lanz, Syndic et délégué des finances, afin de traiter du préavis n°77/2021 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2022. Nous tenons à le remercier pour les explications fournies et le temps accordé à répondre à nos questions

Comme à chaque fin d'année, l'organe législatif est appelé à approuver le budget de fonctionnement pour l'année suivante. Le budget de fonctionnement soumis à approbation est réalisé en fonction de projections et d'hypothèses. Que ce soit pour les rentrées d'argent ou pour les charges. Notre Municipalité a œuvré avec ces incertitudes tout en restant prudente et réaliste.

Sur le total des charges annoncées, seule une moitié est directement maîtrisable par la Commune (charges salariales, investissements, ...). L'autre moitié, subie par la Commune, dépend de postes liés aux charges intercommunales (qui ont leurs propres structures comptables) ainsi que par des participations cantonales. Par exemple : la facture sociale, le déficit des transports publics, la réforme policière, l'ASPIHL, etc.

En cette année de changement d'autorités, les nouveaux Municipaux ont moins été mis à contribution que d'habitude pour réaliser le budget, la reprise des dossiers étant une charge de travail considérable. Dès lors, M. Christophe Lanz a œuvré à l'élaboration de ce budget avec l'indispensable collaboration du boursier communal que la Commission des finances tient à féliciter pour son excellent travail tout au long de l'année. Pour établir le budget 2022 en prenant compte de la situation économique actuelle, la Municipalité s'est appuyée sur les chiffres du 3<sup>e</sup> trimestre 2021, à titre indicatif.

Le collège municipal a pu étudier le budget et l'approuver en séance de Municipalité le 9 novembre 2021.

La Commission des finances tient à apporter les précisions suivantes :

- Le compte 20.4001, impôts sur le revenu, bien que péjoré, est supérieur au budget 2021. Ceci est dû à l'augmentation du nombre d'habitants dans notre commune.
- Le compte 45, ordures ménagères et décharge, est pour la première fois auto-financé. Notre Municipalité tend à atteindre cet objectif depuis plusieurs années et le travail effectué porte ses fruits.
- La part des amortissements, relatifs à des préavis précédemment votés représente environ 7% des charges.
- Compte tenu des incertitudes liées aux conditions sanitaires, et par conséquent, économiques, de la Covid-19, le budget reste prudent et rassurant quant au fait que le déficit annoncé ne devrait pas être plus élevé.

Bien que déficitaire, le budget présenté reste basé sur des hypothèses. La marge de manœuvre est faible ou limitée. In fine, c'est au Conseil Communal que reviendra la charge de respecter ce budget en évaluant le degré d'urgence des différents préavis d'investissement qui lui seront soumis.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

**Vu** le préavis no 77/2021 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2022 *SK*

**Oui** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

**Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

**Oui** *SK* Décide d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2022, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF 8'775'603.-
Revenus	CHF 8'622'390.-
Résultat (Déficit présumé)	<u>CHF -153'213.-</u>

Ont signé :

Lambert Caroline

Aeberhard Marc

Buchs Raphaël

Cassella Antonio

Gilles Nagloo

